



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE PRESSE

Lille, le 22/03/2024

INFLUENZA AVIAIRE

Passage au niveau modéré sur tout le territoire

Au niveau européen, le virus a actuellement une faible incidence sanitaire dans les couloirs de migration ascendants traversant la France. La France n'a détecté aucun nouveau foyer d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) en élevage depuis le 16 janvier 2024, et aucun cas en faune sauvage depuis le 12 février. Face à cette situation sanitaire favorable, le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a décidé d'abaisser le niveau de risque IAHP de « élevé » à « modéré » à compter du 18 mars.

Sur l'ensemble du territoire métropolitain à l'exclusion des zones humides situées sous les couloirs migratoires dites zones à risque particulier (ZRP), l'abaissement du niveau de risque rend possible la sortie des volailles sans restriction.

Dans les ZRP, la sortie des poules pondeuses élevées en plein air, des dindes de plus de 8 semaines, des poulets de chair et des pintades de plus de 6 semaines est désormais également possible sur parcours pour des motifs de bien-être animal.

Dans le département du Nord, 11 Communes sont situées dans une ZRP : BAVINCHOVE, COURCHELETES, FERIN, GRAND-FORT-PHILIPPE, GRAVELINES, LAMBRES-LEZ-DOUAI, NIEURLET, NOORDPEENE, RENESCURE, SAINT-GEORGES-SUR-L'AA, ZUYTPEENE.

Cette amélioration de la situation sanitaire ne doit toutefois pas conduire à un relâchement de la prévention. Il est demandé à tous les acteurs de la filière de maintenir leur vigilance et de respecter une application stricte des mesures de biosécurité en vigueur.

Le préfet du Nord en appelle à la responsabilité collective. La consommation de viande, foie gras et œufs – et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille – ne présente aucun risque pour l'Homme.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site internet du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire <https://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-la-france-place-son-territoire-en-niveau-de-risque-eleve-pour-renforcer-la>

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003

59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[prefecture59](https://www.instagram.com/prefecture59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)